

o.222.Sahel - MD/am

Le 13 août 1973

Note au Chef du DépartementActions de secours de
la Confédération au Sahel

La sécheresse qui sévit depuis quelques années dans les six pays du Sahel (Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), connue de l'opinion publique depuis quelques mois seulement, s'étend sur une surface correspondant à la moitié de l'Europe. Sur les 26 millions d'habitants que compte le Sahel, la moitié seraient affectés par la catastrophe, dont 6 millions gravement. Il s'agit essentiellement des nomades, dont 70 % du cheptel a déjà péri. Parmi les causes très complexes de cette sécheresse, on signale en premier lieu une diminution de 50 % des précipitations au cours des cinq dernières années, ce qui a provoqué l'assèchement de très nombreux points d'eau, rendant de la sorte impossible toute irrigation des champs. Par ailleurs, le phénomène de l'avancée du désert en direction des régions cultivables n'est pas étrangère à cette situation.

Les pays concernés figurant dans les statistiques des Nations Unies comme les pays les plus pauvres du monde ont dû avoir recours à la solidarité internationale pour combattre ce fléau. Outre les appels lancés par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, plusieurs agences bénévoles se sont engagées dans les différentes phases des secours d'urgence organisés en liaison étroite avec la FAO, désignée par le Secrétaire général des Nations Unies comme coordinateur de l'assistance apportée au Sahel. Un plan général d'aide a été élaboré; il comporte les trois phases d'action suivantes :

- 1° Remédier aux besoins les plus urgents des populations, en écartant les dangers de famine et d'épidémies (intervention dite de survie);



- 2 -

- 2° fournir aux populations frappées les moyens de se remettre au travail pour assurer la prochaine récolte;
- 3° prendre les mesures voulues pour éviter le retour d'une telle catastrophe (programmes à long terme, forage de puits, digues, etc.).

L'aide accordée jusqu'à ce jour au Sahel par la Confédération s'inscrit dans le cadre de la première phase, celle dite de survie. Tenue régulièrement au courant de la situation par ses Ambassades à Abidjan et Dakar, la Confédération faisait parvenir, dans une première étape, 70 tonnes de lait en poudre et une tonne de médicaments au Sahel. En outre, les enfants en bas âge étant les plus affectés par la sécheresse, un avion DC-8 était affrété pour transporter d'urgence au Mali et au Niger 144.000 doses, soit environ 38 tonnes d'aliments pour bébés grâce auxquels des centaines d'entre eux, qui souffraient de déshydratation très grave, purent être sauvés, ainsi que l'atteste une lettre officielle de la Croix-Rouge du Mali.

Tout en octroyant ces premiers secours, la Section des oeuvres d'entraide internationale élaborait, cette fois avec le Délégué du Conseil fédéral aux missions de secours en cas de catastrophe à l'étranger et en collaboration avec la Croix-Rouge suisse, un plan d'action de plus grande envergure, prévoyant l'utilisation de deux avions et l'envoi d'une équipe de six personnes. Bien que le corps de volontaires en soit actuellement encore au stade de la formation, donc pas encore opérationnel, cette nouvelle action devait offrir à quelques experts l'occasion d'étudier les aspects techniques d'une telle opération et leur permettre de tester les capacités des moyens de transport utilisés. L'objectif principal de cette nouvelle action était d'atteindre rapidement, par une livraison aussi proche que possible des localités mêmes où les secours étaient les plus urgents, ceux auxquels ils étaient destinés. L'opération ne pouvant être étendue à l'ensemble des régions du Sahel, il fut décidé de la concentrer sur le Mali et la Haute-Volta. Vu l'absence sur place de moyens de transport

./.

- 3 -

suffisants, une seule solution : disposer de nos propres moyens de transport. La Confédération affrétait dès lors dans ce but deux appareils : un DC-8 transportant 38 tonnes de secours, avec pour mission de déposer sa cargaison sur les aérodromes de Bamako (Mali) et Ouagadougou (Haute-Volta); un Herculès transportant 23 tonnes de secours, avec la mission de les distribuer, de même que celles transportées par le DC-8, sur six aérodromes éloignés de tout centre, mais proches des zones affectées.

L'opération, dont le plan de vol était confié à la Compagnie BALAIR, s'est déroulée en quatre jours, conformément au programme établi. Outre les vivres et médicaments apportés de Suisse, l'appareil Herculès a pu assurer encore le transport de 20 tonnes de sorgho pour le compte du Gouvernement malien. Au terme de sa mission, l'Herculès devait en outre se rendre à Abidjan, afin d'y charger 20 tonnes de lait en poudre achetées sur place par la Confédération et destinées à la Haute-Volta. Au cours des différentes escales, la mission officielle suisse put ainsi répartir sur le terrain plus de 100 tonnes de secours. Partout elle fut chaleureusement accueillie par les autorités et représentants locaux de la Croix-Rouge, chargés de la distribution finale. Tous ont exprimé leur extrême reconnaissance à la Suisse pour l'aide très efficace ainsi fournie.

Cette opération a été une réussite aussi bien du point de vue de sa conception que de son exécution. Elle a permis au Délégué du Conseil fédéral aux missions de secours de tirer certaines conclusions qui, à n'en pas douter, lui seront très utiles lors des futures opérations du corps de volontaires. Le comportement de l'avion Herculès, auquel on pourrait éventuellement avoir recours à l'avenir pour ce genre de mission, a notamment fait l'objet d'un examen particulier de la part d'un expert en matière d'aviation.

Rappelons, en terminant, que la Confédération n'a pas manqué par ailleurs de répondre aux appels des Nations Unies (aide humanitaire multilatérale) en prenant à sa charge

./.

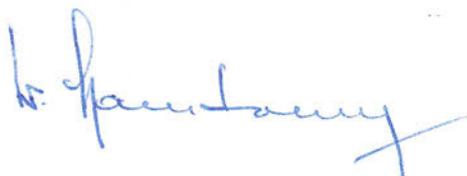
- 4 -

l'affrètement d'un avion transportant 38 tonnes de médicaments pour le compte de l'OMS, et en remettant d'autre part au PAM près de 5000 tonnes de céréales pour le Sahel. Au total, l'aide de la Confédération aux pays concernés se chiffre actuellement à Fr 2.683.000.- (voir tableau annexé).

Il sied de souligner que la situation est encore loin d'être redevenue normale et que cette zone dépendra donc, durant une assez longue période encore, de l'aide internationale. Dans ces conditions, la Suisse devra également poursuivre, sinon même intensifier, son aide humanitaire à cette région de l'Afrique.

Direction des organisations
internationales,
Section des oeuvres
d'entraide internationale :

Le Délégué du Conseil fédéral
aux missions de secours en cas
de catastrophe à l'étranger :



Annexe :
1 tableau

Annexe

Tableau des secours accordés par la Confédération
au Sahel entre décembre 1972 et juillet 1973

- 118 tonnes de lait en poudre + transport	Fr	639.000.-✓
- 92 tonnes d'aliments pour bébés, soit 290.000 repas, + transport partiel	Fr	224.000.-✓
- 3 tonnes de médicaments + transport	Fr	105.000.-✓
- 5000 tonnes de blé par le canal du PAM + transport	Fr	1.400.000.-✓
- affrètement DC-8 et Hercules	Fr	241.000.-✓
- affrètement pour compte de l'OMS d'un DC-8 pour le transport de 38 tonnes de médicaments	Fr	74.000.-✓
Total	Fr	<u>2.683.000.-</u> =====